Réf. Farde e-Assemblées : 2552730

N° OJ : **15**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/10/2023

Objet : Renouvellement licence F2 agence de paris "Betcenter", rue du Marché aux Poulets 43.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la loi du 07 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, et ses modifications subséquentes;

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Considérant la demande introduite par la sa Betcenter Group, dont le siège social est établi Leopoldplein 16 bte 2, 3500 Hasselt, représentée par Monsieur Seydi Tekin, Administrateur délégué, visant à conclure avec la Ville de Bruxelles une convention devant lui permettre de solliciter le renouvellement de sa licence F2 auprès de la Commission des Jeux de Hasard en vue d'exploiter, sous l'enseigne "Betcenter", l'établissement de jeux de hasard de classe IV (agence de paris) situé Rue du Marché aux Poulets 43;

Considérant en effet que l'article 43/4, §1, de la loi du 7 mai 1999 susvisée dispose que l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe IV doit s'effectuer en vertu d'une convention à conclure entre la commune du lieu de l'établissement et l'exploitant;

Considérant que ladite convention doit notamment indiquer le lieu où l'établissement de jeux de hasard concerné est situé ainsi que les modalités, jours et heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement en question et qui exerce le contrôle de la commune;

Considérant la convention en annexe du présent arrêté;

Considérant qu'il convient de faire droit à ladite demande, sous réserve que l'exploitation de l'établissement se fasse dans les strictes limites des dispositions légales régissant les établissements de jeux de hasard de classe IV (agences de paris), pour le détenteur de la licence F2;

Considérant l'avis favorable du Bourgmestre pour l'établissement concerné en annexe du présent arrêté.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et la sa Betcenter Group, dont le siège social est établi Leopoldplein 16 bte 2, 3500 Hasselt, représentée par Monsieur Seydi Tekin, Administrateur-délégué, en vue de permettre à la requérante de solliciter le renouvellement de sa licence F2 auprès de la Commission des Jeux de Hasard et d'exploiter, sous l'enseigne "Betcenter", l'établissement de jeux de hasard de classe IV (agence de paris) précité, est adopté.

Annexes :

Avis du Bourgmestre (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Conventions FR et NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)